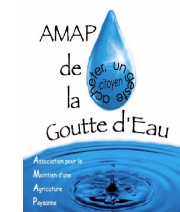


AMAP DE LA GOUTTE D'EAU Année 2016

Contrat huile de noix ou de tournesol



page « information » à conserver par le consommateur, ne pas imprimer.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS

1- L'association a pour objet :

- de maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable , dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Cliquez pour en savoir plus sur le [livret d'accueil de l'AMAP](#).

2- L'adhésion annuelle de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association.

Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau et [bulletin d'adhésion](#) à Bernadette Faligant, 33 rue de l'Ormeau, 49630 Corné

3- En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

4- Période d'essai : le premier mois sert de période d'essai, au delà de laquelle il est possible de résilier le contrat..

5- Résiliation : Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du conseil collégial.

6- Lieu et jour de distribution : le jeudi à 18h30 à la ferme de François Touchet.

Il vous est demandé un **engagement ferme de réservation pour chaque contrat**..

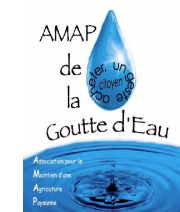
Défaut d'engagement : le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non.

En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise. le pain commandé redevient de fait la propriété de la boulangère qui en disposera à sa guise.

Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et les contrats sont disponibles sur le site internet <http://amap.delagouttedeau.free.fr/>

AMAP DE LA GOUTTE D'EAU
Année 2016

Contrat huile de noix ou de tournesol



Termes du Contrat à conserver par le consommateur, ne pas imprimer

Il est proposé : **Huile de noix et/ou tournesol certifiées bio**
ECOCERT : sur Internet 49/3691/406138

Prix et conditionnement : 10€ la bouteille de 25 cl pour l'huile de noix, 4€ la bouteille de 33 cl pour l'huile de tournesol

Distribution : 1^{er} jeudi de mars et avril 2016, *ferme de François Touchet à Brain/Authion de 18h30 à 19h30*

Le ou les chèques correspondant aux commandes seront remis à la tutrice au moment de l'engagement avec le présent contrat (feuille 3). Ils seront remplis à l'ordre de « Bertrand Godebout » le producteur, et encaissés au début de chaque mois.

Chèques et contrat sont à remettre à la tutrice sous le préau ou à envoyer par la poste :

Daphné RAVENEAU – 4, Chemin de la Salle Verte – Matheflon - 49140 SEICHES SUR LE LOIR – draveneau@wanadoo.fr

établi entre le paysan : Bertrand Godebout **et**
Lieu-dit Petit Bois
49140 JARZE

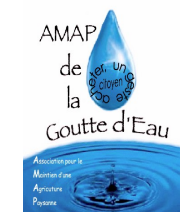
le consommateur : Nom, prénom
E-mail :
Téléphone :

Récapitulatif à conserver par le consommateur :

	Mars	Avril	Total commande :	Règlement :
Noix X 10€ X 10€€ Chèque(s) de :.....€
Tournesol X 4€ X 4€€	

Vérifiez que vous indiquez la même chose sur les deux feuillets

AMAP DE LA GOUTTE D'EAU
Année 2016



Contrat huile de noix ou de tournesol

Cette feuille est à remplir lisiblement et à imprimer en 1 exemplaire (pour les producteur et tuteur)

Le paysan :
Bertrand GODEBOUT
Lieu-dit Le Petit Bois
49140 JARZE

et

le consommateur : Nom et prénom :
Adresse :
E-Mail :
Téléphone :

	Mars	Avril	Total commande :
Noix X 10€ X 10€€
Tournesol X 4€ X 4€€

Règlement :

..... Chèque(s) de :.....€

Signature du producteur

« Je soussigné(e), déclare accepter les termes des généralités exposées en page1, ceux du contrat pages 2 et 3 et être à jour de ma cotisation 2016 »

Date et signature du consommateur :

Le paysan :
Bertrand GODEBOUT
Lieu-dit Le Petit Bois
49140 JARZE

et

le consommateur : Nom et prénom :
Adresse :
E-Mail :
Téléphone :

	Mars	Avril	Total commande :
Noix X 10€ X 10€€
Tournesol X 4€ X 4€€

Règlement :

..... Chèque(s) de :.....€

Signature du producteur

« Je soussigné(e), déclare accepter les termes des généralités exposées en page1, ceux du contrat pages 2 et 3 et être à jour de ma cotisation 2016 »

Date et signature du consommateur :